

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT
DU
GARD

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
16	18

Date de la
convocation
05/05/2023

OBJET
DE LA
DELIBERATION

DECISION
MODIFICATIVE
N° 1

BUDGET
PRINCIPAL



REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 MAI 2023



DELIBERATION N° 10

DU

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- V. GONZALVO (procuration à K. MATON)
- C. VILLANUEVA (procuration à K. PERROTIN)
- B. ETTORI, excusé.

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prévoir les crédits au Budget principal pour les écritures de cession du Renault Kangoo. En effet, il est obligatoire d'inscrire le prix de la cession au chapitre 024.

Aussi il convient de procéder à la décision modificative suivante :

	INVESTISSEMENT	
DEPENSES	C2135	+ 7 000,00 €
RECETTES	C/024	+ 7 000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la décision modificative ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,
Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20230511-DE10-110523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/05/2023

Affichage : 26/05/2023

